

Quartier Bocage – Fiche technique

Enjeux

Dans la continuité des actions entreprises à l'échelle du centre-ville pour améliorer son image et d'y encourager le développement économique, culturel et récréatif, la Ville de La Louvière a lancé dès 2012 une réflexion sur les potentialités de reconversion du quartier Bocage.

Ce quartier, constitué d'anciens sites économiques, est enclavé entre le centre-ville et des voies ferrées. Sa requalification et son intégration au tissu urbain existant sont d'autant plus prégnantes qu'il s'étend aux pieds des terrils Saint-Hubert et Sainte-Marie, véritables poumons verts à l'échelle du centre-ville de La Louvière.

C'est pourquoi, au regard des enjeux soulevés, la Ville a soumis le projet de requalification du quartier Bocage aux fonds FEDER 2014-2020.

Dans ce cadre, trois projets ont été retenus pour près de 9 millions d'euros, à savoir :

- l'acquisition de la propriété dite « CCC » ;
- l'assainissement et la démolition totale du site « CCC » ;
- le désenclavement et la viabilisation du quartier Bocage.

Objectifs de développement

L'objectif principal du projet de développement du quartier Bocage est de créer autour de la piscine existante un nouveau quartier destiné principalement aux loisirs et aux activités récréatives.

L'intégration de ce quartier au tissu urbain existant passe prioritairement par sa connexion au centre-ville (via le boulevard du Gazomètre) et aux quartiers environnants (tels que la Cité du Bocage et le quartier de la Petite Louvière).

Cette connexion doit se manifester tel un trait d'union entre le tissu bâti dense de la ville et le vaste espace vert formé par les terrils Saint-Hubert et Sainte-Marie, où les modes de circulation doux sont privilégiés.

Concept des aménagements proposés :

d'une « Forêt en Ville » à une « Ville en Forêt »...

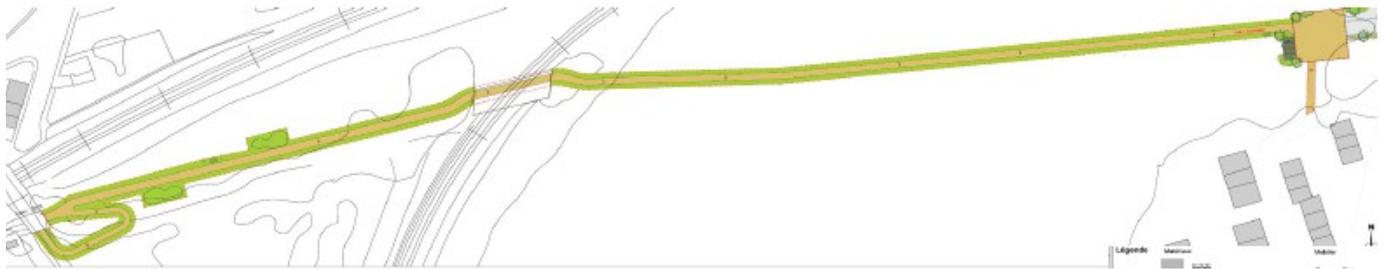
Du concept de «Forêt en Ville», développé précédemment dans le centre-ville, le bureau d'étude a souhaité développé dans le quartier Bocage le concept inverse, c'est-à-dire la «Ville en Forêt».

La promenade plantée est réfléchié comme un axe structurant le futur développement du quartier.

Au-delà d'un accès vers les pôles de loisirs et d'habitation, c'est un espace public qui pourra évoluer au fil des années. Elle sera à la fois un lieu de déambulation pour tous, mais aussi un passage quotidien pour les habitants du quartier.



On retrouve à l'échelle du quartier, cinq axes avec un profil adapté aux usages et besoins du site traversé :



– Vues générales du plan d'ensemble –

- L'axe 1 : c'est l'entrée principale du quartier depuis le boulevard du Gazomètre vers la rue Anseele. Elle s'effectue en sens unique entrant et se présente tel un « parc linéaire » (zone 30) ;
- L'axe 2 : démarrant de la rue Anseele en direction des terrils Sainte-Marie et Saint-Hubert, cet axe se présente à double sens, toujours tel un « parc linéaire » (zone 20) ;
- L'axe 3 : il constitue une possibilité de sortie du quartier vers le boulevard du Gazomètre depuis la rue Anseele et assurera une meilleure desserte de l'école du Bocage. Il se présente en sens unique sortant (zone 20). Un espace dédié au stationnement est prévu ;
- L'axe 4 : cet axe se résume à une réfection simple des trottoirs de la rue Anseele, la mise en place de chicanes plantées pour encourager les automobilistes à ralentir et le marquage des pistes cyclable ;
- L'axe 5 : cet axe constitue la prolongation de l'axe 2 et se présente sous la forme d'un cheminement cyclo-piéton. Il permettra de traverser la zone des terrils Sainte-Marie et Saint-Hubert pour accéder, au-delà des voies ferrées, à la rue de la Petite Louvière, elle-même connectée à la rue d'Houdeng et la rue de la Paix. Les cyclo-piétons auront ainsi un accès direct et arboré au Bois-du-Luc depuis le centre-ville (2 km).



L'UNION EUROPÉENNE ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR